RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 01193
Numéro SIREN : 391 661 295
Nom ou dénomination : SA FRANCIS FAYOLLE

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2023 sous le numéro de dépôt 8307

FRA - SA FRANCIS FAYOLLE
30 r. de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	15 000		15 000	15 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	175 705	111 507	64 197	118 062
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	109 593 934	2 504 030	107 089 903	107 030 055
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**109 784 638**	**2 615 538**	**107 169 101**	**107 163 117**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 823 818		1 823 818	1 458 053
Autres créances	2 130 967		2 130 967	2 321 470
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	17 124 501		17 124 501	4 033 216
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 984		3 984	20 322
ACTIF CIRCULANT	**21 083 270**		**21 083 270**	**7 833 061**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**130 867 908**	**2 615 538**	**128 252 370**	**114 996 178**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
14 AOUT 2023
PONTOISE
2023 / 8307

Bilan - Passif

Rubriques			31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	(dont versé :	1 739 622)	1 739 622	1 739 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			173 962	173 962
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	97 803 893	95 813 317
Report à nouveau				
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			2 029 490	1 990 577
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			138 649	128 235
CAPITAUX PROPRES			**101 885 616**	**99 845 712**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				79 103
Provisions pour charges				
PROVISIONS				**79 103**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			15 597 859	11 492 698
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			179 833	138 077
Dettes fiscales et sociales			447 114	385 909
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			10 141 947	3 054 679
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**26 366 754**	**15 071 363**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**128 252 370**	**114 996 178**

FRA - SA FRANCIS FAYOLLE
30 r. de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	502 612	1 076 900	1 579 512	1 365 139
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**502 612**	**1 076 900**	**1 579 512**	**1 365 139**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 375 769	1 146 706
Autres produits			6	1 558
PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 955 288**	**2 513 404**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			2 534	1 436
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 240 931	1 846 642
Impôts, taxes et versements assimilés			51 392	60 912
Salaires et traitements			360 418	325 999
Charges sociales			207 612	197 016
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			53 864	42 482
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				44 340
Autres charges			35 006	35 010
CHARGES D'EXPLOITATION			**2 951 758**	**2 553 837**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**3 529**	**-40 433**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 504 988	1 500 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			258 066	232 602
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			1 011	45
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**1 764 064**	**1 732 647**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			238 009	
Intérêts et charges assimilées			552 108	253 692
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**790 117**	**253 692**
RESULTAT FINANCIER			**973 947**	**1 478 955**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**977 476**	**1 438 521**

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 000	5 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	79 103	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**89 103**	**5 000**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 830	210
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	10 413	10 472
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**51 243**	**10 682**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**37 860**	**-5 682**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-1 014 154	-557 737
TOTAL DES PRODUITS	**4 808 455**	**4 251 051**
TOTAL DES CHARGES	**2 778 965**	**2 260 475**
BENEFICE OU PERTE	**2 029 490**	**1 990 577**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2022 sont présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.
Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires) ou à leur coût de production.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations sont exclus du coût de revient des immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Logiciels	1 an L	1 an L
Constructions (décomposées)	10 à 40 ans L	10 à 40 ans L
Installations techniques, mat. Outillage	3 à 8 ans L/D	3 à 8 ans L/D
Installations générales agencements, Aménagements	10 ans L	10 ans L
Matériel de transport	3 à 5 ans L/D	3 à 5 ans L/D
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans L/D	3 à 4 ans L/D
Mobilier	5 à 10 ans L	5 à 10 ans L

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- Les titres de participation :

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales détenus par la Société. Ces entités sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

La valeur brute des titres de participation est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés. Cette estimation est calculée sur la base d'informations prévisionnelles, des perspectives d'avenir et des rendements futurs des sociétés détenues.

- Les dépôts et cautionnements.

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie liés à la location des locaux.

STOCKS

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués suivant la méthode du coût d'acquisition. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les travaux en cours sont valorisés suivant les situations de travaux établies par l'entreprise.

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks et, si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non utilisation, de péremption.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction du risque évalué.
Lorsqu'elles sont libellées en devises étrangères, les créances font l'objet d'une évaluation au cours de clôture par la constatation d'un écart de conversion. La position de change fait l'objet d'une dépréciation.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

DETTES

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal.
Lorsqu'elles sont libellées en devises étrangères, les dettes font l'objet d'une évaluation au cours de clôture par la constatation d'un écart de conversion. La position de change fait l'objet d'une dépréciation.

METHODE DE PRESENTATION DES CHARGES A PAYER ET COMPTES COURANTS

Les charges à payer sont rattachées aux postes auxquels elles se rapportent. Les comptes d'associés figurent dans les dettes financières diverses.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles sont constituées par des charges financières, des abonnements, des loyers, des primes d'assurances et par des redevances dont une partie est payée d'avance.

CREDIT D'IMPOT

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés.
Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste "compte d'intégration fiscale".

DISPONIBILITES

Les disponibilités sont composées de liquidités sur des comptes courants bancaires, de valeurs mobilières de placement, de dépôts à terme.

FRA - SA FRANCIS FAYOLLE
30 r. de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Immobilisations

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	175 705		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**175 705**		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	109 296 077		307 857
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**109 296 077**		**307 857**
TOTAL GENERAL	**109 486 781**		**307 857**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			15 000	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport			175 705	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**175 705**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		10 000	109 593 934	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**10 000**	**109 593 934**	
TOTAL GENERAL		**10 000**	**109 784 638**	

FRA - SA FRANCIS FAYOLLE
30 r. de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	57 643	53 864		111 507
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**57 643**	**53 864**		**111 507**
TOTAL GENERAL	**57 643**	**53 864**		**111 507**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.	10 413						10 413
INCORPOREL.	**10 413**						**10 413**
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL	**10 413**						**10 413**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

FRA - SA FRANCIS FAYOLLE
30 r. de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	128 235	10 413		138 649
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**128 235**	**10 413**		**138 649**
Provisions pour litiges	79 103		79 103	
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**79 103**		**79 103**	
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	2 266 021	238 009		2 504 030
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**2 266 021**	**238 009**		**2 504 030**
TOTAL GENERAL	**2 473 359**	**248 422**	**79 103**	**2 642 679**

Dotations et reprises d'exploitation		
Dotations et reprises financières	238 009	
Dotations et reprises exceptionnelles	10 413	79 103

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

FRA - SA FRANCIS FAYOLLE
30 r. de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 823 818	1 823 818	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	174 893	174 893	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 954 189	1 954 189	
Débiteurs divers	1 884	1 884	
Charges constatées d'avance	3 984	3 984	
TOTAL GENERAL	**3 958 769**	**3 958 769**	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	14 127 715	14 127 715		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 470 145	399 186	1 070 958	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	179 833	179 833		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 603	38 603		
Etat : impôt sur les bénéfices	228 033	228 033		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	162 312	162 312		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	18 166	18 166		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	7 777 548	7 777 548		
Autres dettes	2 364 399	2 364 399		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**26 366 754**	**25 295 796**	**1 070 958**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice 397 719
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

FRA - SA FRANCIS FAYOLLE
30 r. de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2022

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16884000	S/EMPRUNTS ETS CREDI	109,66	126,07	-16,41
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		**109,66**	**126,07**	**-16,41**
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FACTURE	127 680,00	120 084,00	7 596,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**127 680,00**	**120 084,00**	**7 596,00**
AUTRES DETTES				
45580000	ASSOCIES C/CT INTERE	5 083,95	6 894,56	-1 810,61
46860000	CHARGES A PAYER	241 473,31	92 732,53	148 740,78
TOTAL AUTRES DETTES		**246 557,26**	**99 627,09**	**146 930,17**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
43860000	AUTRES CHARGES A PAY		7 000,00	-7 000,00
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	8 011,29	12 940,47	-4 929,18
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		**8 011,29**	**19 940,47**	**-11 929,18**
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51810000	INTERETS COURUS A PA	5 340,66	4 819,25	521,41
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		**5 340,66**	**4 819,25**	**521,41**
TOTAL CHARGES A PAYER		**387 698,87**	**244 596,88**	**143 101,99**

FRA - SA FRANCIS FAYOLLE
30 r. de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D	3 984,38	20 322,42	-16 338,04
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		**3 984,38**	**20 322,42**	**-16 338,04**

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLTS - FACTURES A ET	830,40		830,40
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		**830,40**		**830,40**
AUTRES CREANCES				
44870000	ETAT PRODUITS A RECE		2 045,00	-2 045,00
TOTAL AUTRES CREANCES			**2 045,00**	**-2 045,00**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		**830,40**	**2 045,00**	**-1 214,60**

FRA - SA FRANCIS FAYOLLE
30 r. de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Composition du capital social

Déclaration au 31/12/2022

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 100 572			1,58
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

FRA - SA FRANCIS FAYOLLE
30 r. de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
INDEMNITES RETRAITES	151 243					151 243
INTERETS SUR EMPRUNTS NON E	9 526					9 526
TOTAL	160 769					160 769

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

Système de base

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS SA FRANCIS FAYOLLE

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus							
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)	64 946 364	38 853 129		770 164 980	11 241 313	1 504 988	...
FAYOLLE ET FILS	20 812 050	-1 626 902	99,9%	3 246 724	902 507		
SOCIETE FILLOUX	1 000 000	1 261 996	100%	14 189 664	543 003	360 000	
ALLIANCE ENTREPRISE	366 000	1 049 041	100%	6 274 248	239 016		
ENTREPRISE DESPIERRE	240 000	2 176 154	100%	11 196 784	623 071	405 000	
SOCIETE NOUVELLE DE TRAVAUX	160 000	1 395 675	100%	3 128 707	220 559		
ETS PHILPPON	16 000	422 554	100%	8 510 309	225 632	300 000	
SORBA	40 000	47 995,0	100%	1 264 354	18 723,00		
APPLIC SOL	48 000	1 052 532	100%	3 004 333	127 035		
AUBUSSON BRICOLAGE	286 450	270 510	97,5%	3 407 627	127 955		
AB PARCS	528 000	350 068	100%	1 357 827	105 379		
SOTRAMAT	160 000	1 700 889	50%	3 619 941	439 322	200 000	
ENTREPRISE DE TRAVAUX FAYOLLE ET FILS	8 000 000	5 388 259	100%	132 075 917	2 463 526		
FAYOLLE CANADA	32 513 864	25 319 339	99,9%	575 510 395	4 976 971		
NEREV	16 000	-1 756	100%	2 785 450	177 936		
FAYOLLE INTERNATIONAL	500 000	-963	100%	500 400	33 105		
SCI LIBAG	10 000	12 953	100%	92 300	11 793		
SCI LES LANDES DE BOISSY	250 000	34 785	100%	0	5 780	239 988	
VERTE ENTREPRISE	60 000	1 191 065	100	2 253 666	431 807		
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)	0	0	0%	0	0	0	...
	0	0		0	0	0	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.							
1. Filiales non reprises au § A.							
a. Filiales françaises (ensemble)						0	...
b. Filiales étrangères (ensemble)						0	...
2. Participations non reprises au § A.							
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)						0	...
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)						0	...

SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 1 739 622 Euros
Siège social : 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE

L'an deux mille vingt-trois et le 21 juin à 15 heures les actionnaires de la Société FRANCIS FAYOLLE se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

M. HELENNE et M FERREIRA, Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, sont également présents.

M. Francis FAYOLLE préside la séance en sa qualité de Président du Directoire.

M. Antoine BUTIN et M. Louis MARANDAS actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataire le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. Bruno FAYOLLE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent le nombre d'actions requis pour la tenue de l'assemblée tant sous sa forme ordinaire.

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer tant sous sa forme ordinaire qu'extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Feuille de présence à l'assemblée ;
- Pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- Formulaires de vote par correspondance ;
- Copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- Rapport de gestion du Directoire
- Rapport du Conseil de Surveillance
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapports du Commissaire aux comptes ;
- Texte des projets de résolutions proposées par le Directoire à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Directoire ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des comptes consolidés ;
- Quitus aux Directoire et Conseil de Surveillance
- Affectation du résultat ;
- Fixation du montant des jetons de présence
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance

Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Augmentation de capital dans le cadre de l'épargne salariale ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs et formalités ;

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président donne lecture du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et des rapports des Commissaires aux comptes.
Puis, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.
Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

> Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 19 809 € au titre des charges non déductible visés par l'article 39-4 du CGI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice s'élevant à 2 029 490 € au compte « autres réserves » qui sera porté en conséquence à 99 833 383 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION EN EUROS	Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2019	0	0
2020	0	0
2021	0	0

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve ces comptes consolidés au 31 décembre 2022 ainsi que les opérations transmises dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L.225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés, n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée du terme des mandats des membres du Conseil de Surveillance, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle durée de 3 ans, se terminant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à savoir :

Monsieur Louis MARANDAS
Monsieur Nicolas MOLIS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

Sixième Résolution

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport du commissaire aux comptes sur la proposition d'augmentation du capital prévue par les dispositions de la loi sur l'Epargne Salariale 2001-152 du 19 février 2001, ainsi que les dispositions de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, visant à mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-1 du Code du travail, décide d'autoriser le Président à procéder, dans un

délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée à une augmentation de capital d'un montant maximum de 5.000 euros qui serait réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-20, du Code du travail.

Cette résolution, mise aux voix, est refusée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Francis FAYOLLE

LE SECRETAIRE
Bruno FAYOLLE

LES SCRUTATEURS

Antoine BUTIN

Louis MARANDAS

SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 739 622 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 20 AVRIL 2023

Le vingt-deux avril deux mille vingt-trois à 14h30 heures, le Conseil de Surveillance s'est réuni sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Arrêté des termes du rapport transmis à l'Assemblée
- Questions diverses.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Messieurs Louis Marandas, Nicolas Molis et Antoine Butin

La séance est présidée par Mr Louis Marandas, Président du Conseil.

Le Président constate que la moitié au moins des membres en fonction est présente et que le Conseil peut donc valablement délibérer.

Monsieur Jean Michel HELENNE, commissaire aux comptes est absent et excusé.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, du compte de résultat, ainsi que des comptes consolidés.

Le Président précise que les comptes annuels et consolidés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

De la même manière le Conseil prend connaissance du rapport de gestion annuel et du rapport de groupe.

Une discussion s'engage alors entre les membres sur les principaux sur ces comptes.

Plus personne ne demandant la parole, le Conseil décide d'approuver les comptes transmis par le Directoire en l'état.
Il est ensuite procédé à la rédaction du rapport qui sera transmis à l'Assemblée Générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et en l'absence de questions diverses, la séance est close à 12H30.

Le Président
Louis Marandas

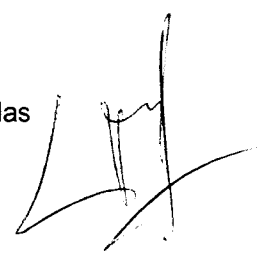

SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 739 622 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité
95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires de la Société, principalement constitué de prestations effectuées pour ses filiales, s'élève à 1.579.572 € contre 1.365.139 € en 2021.

Les principales charges d'exploitation sont :

Autres achats et charges externes :	2.240.931 €
Impôts et Taxes :	51.391 €
Salaires :	360.418 €
Charges sociales :	207.612 €

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à hauteur de 2.951.758 € contre 2.553.837 € précédemment, le résultat d'exploitation ressort positif à 3.529 €.

Parmi les autres points significatifs de l'exercice, il y a lieu de mentionner :

- Les produits financiers pour 1.764.064 € qui sont constitués des dividendes reçus des filiales pour 1.504.988 €, le solde étant constitué d'intérêts et produits assimilés.

- Les charges financières s'élèvent à 790.117 € essentiellement constituées d'intérêts et charges assimilées.

Le résultat courant avant impôt ressort à 977.476 €

Notre résultat exceptionnel ressort positif pour 37.859 €.
L'impôt société s'élève à – 1.014.154 €

Après prise en compte du total des produits de 4.808.454 €, du total des charges de 2.778.964 €, notre résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 2.029.490 €.

Le total du bilan est de 128.252.370 € au 31 décembre 2022. Les capitaux propres sont de 101.885.615 €, les immobilisations nettes d'amortissement s'élèvent à 107.169.100 € dégageant ainsi un fonds de roulement de (5.282.485 €)

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement et de nos charges d'exploitation.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Nous vous rappelons la situation et l'activité de nos principales filiales qui a été la suivante durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- **SOCIETE FAYOLLE ET FILS SA**

Le chiffre d'affaires H.T. réalisé est de 3.246.724 € contre 7.777.356 € pour l'exercice précédent.
Cette forte diminution est due à l'atteinte du terme de la période transitoire du transfert d'activité réalisée en 2018.

Les produits d'exploitation ressortent à 6.364.287 €. Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice de 5.494.941 € qui se décomposent principalement en :

Achat de matières et approvisionnement :	421.264 €
Variation de stock :	125.791 €
Autres achats et charges externes :	2.296.021 €
Impôts et taxes :	408.682 €
Salaires et traitements :	254.531 €
Charges sociales :	189.037 €
Dotation aux amortissements :	417.821 €
Dotation aux Provisions :	106.206 €
Autres charges :	1.275.585 €

Le résultat d'exploitation ressort positif à 869.346 €.

Le résultat financier ressort à 20.604 €.
Notre résultat courant avant impôt ressort à donc à 937.884 €.
Nous enregistrons des produits exceptionnels pour 39.862 € et des charges exceptionnelles pour 74.738 €.

En conséquence le résultat exceptionnel est négatif de 35.376 €.

Le total des produits est de 6.842.117 € et le total des charges s'élève à 5.939.609 €, notre résultat net ressort positif de 902.507 € contre 616.143 € pour 2021.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan était de 26.647.833 €. L'actif net s'élevant à 20.128.645 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 7.504.954 €, le fonds de roulement ressort à 12.623.691 €.

- **ENTREPRISE DE TRAVAUX FAYOLLE ET FILS SAS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires HT s'élève à 132.075.917 € en progression de 18.307.948 € due aux conséquences du rachat de l'activité « travaux » issue de la société Fayolle et Fils en 2018.

Les principales charges d'exploitation sont :

Achats de matières et approvisionnement :	27.531.240 €
Autres achats et charges externes :	57.134.657 €
Impôts et taxes :	1.740.606 €
Salaires :	30.114.617 €
Charges sociales :	9.835.640 €
Dotations aux amortissements :	2.208.081 €
Provisions pour risques et charges :	361.607 €
Autres charges :	454.901 €

Après comptabilisation des produits d'exploitation pour 133.748.568 € et des charges d'exploitation de l'exercice à hauteur de 129.650.031 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 4.098.537 € contre 3.020.710 € sur l'exercice précédent.

Les produits financiers de montent à 192.140 € et les charges financières à 151.044 € pour donner un résultat financier net de 41.096 €.

Après prise en compte des produits exceptionnels pour 239.320 € et de charges exceptionnelles pour – 499.398 € ainsi qu'un impôt société pour 993.079 € le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice net de 2.463.526 €.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la société s'élevait à 65.818.353 €.

L'actif net s'élevant à 15.857.138 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 8.934.193 €, le fonds de roulement dégagé est positif pour 6.922.945 €.

- **SOCIETE ALLIANCE ENTREPRISE SAS**

Notre société a réalisé un chiffre d'affaires de 6.274.248 € en 2022 contre 5.742.282 € en 2021.

Après comptabilisation des « reprises sur amortissements et provisions », de la « production stockée » ainsi que des « autres produits » d'un montant respectif de 127.744 € et des charges d'exploitation de l'exercice à hauteur de 6.153.951 €, le résultat d'exploitation ressort positif à 248.042 €.

Notre total des produits s'élève à 6.441.364 € après intégration des « produits exceptionnels sur opération de gestion » et des « produits exceptionnels sur opérations en capital » respectivement de 39.341 € et de 2.658 €.

Notre total des charges s'élève à 6.202.347 € après intégration des « charges exceptionnelles sur opération de gestion » et des charges exceptionnelles sur opérations en capital » respectivement de 944 € et 37.567 €.

Le résultat net en ressort positif de 239.016 €.

L'actif net s'élève à 1.665.899 €, après déduction des immobilisations nettes de 333.076 €, le fonds de roulement ressort à 1.332.823 €.

- **SOCIETE DESPIERRE SAS**

Notre société a réalisé cette année un chiffre d'affaires de 11.196.784 € contre 9.724.085 € l'année précédente.

Le total des produits d'exploitation se montant à 11.875.902 € et après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice pour un montant de 11.117.838 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 758.063 € contre 531.333 € sur l'exercice précédent.

Avec des produits financiers de 87.145 € € minorés par des charges financières de 4.575 €, le résultat financier ressort positif à 82.569 € et notre résultat courant avant impôts présente un solde positif de 840.633 €.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de -7.763 € composé de produits exceptionnels sur opération en capital de 90 € et de reprises sur provisions de 9.213 € ; de charges exceptionnelles sur opération de gestion de 2.068€, de charges exceptionnelles sur opérations en capital de 12.467 €, de charges exceptionnelles aux amortissements et provisions de 6.419 € ainsi que de l'impôt sur les bénéfices de 209.798 €, le résultat net ressort bénéficiaire à 623.071 € contre 407.887 € l'année précédente.

Le total du bilan s'élève à 7.662.263 € composé à presque 40% par nos capitaux propres.

L'actif net s'élève à 3.039.225 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 412.558 €, le fonds de roulement ressort à 2.626.667 €.

- **SOCIETE FILLOUX SAS**

Le chiffre d'affaires s'est élevé au cours de l'exercice 2022 à 14.189.664 € contre 11.306.571 € en 2021.

Après comptabilisation de produits d'exploitation de 14.267.525 € et des charges d'exploitation de 13.527.187 € le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 740.337 € contre 1.063.068 € sur l'exercice précédent.

Des charges financières de 11.197 € font apparaitre un résultat financier négatif du même montant.

Le résultat courant avant impôts est positif de 729.139 €.

Après prise en compte du total des produits à 14.282.283 € et du total des charges de 13.739.279 €, notre résultat net est positif à hauteur de 543.003 € contre 775.309 € sur l'exercice précédent.

L'actif net s'élevant à 2.805.001 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 3.640.006 €, le fonds de roulement ressort à – 835.005 €.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan était de 9.342.706 €.

- **SOCIETE SNT SAS**

Notre société a réalisé lors de l'exercice écoulé un chiffre d'affaires de 3.128.707 € contre 2.497.306 € lors de l'exercice 2021. Le total des produits s'élève à 3.212.713 €.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à 2.968.198 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 244.514 € contre 141.796 € sur l'exercice précédent.

Avec des produits financiers de 45.117 € et des charges financières de 1824 €, le résultat financier est positif à hauteur de 43.292 €, permettant de dégager un résultat courant avant impôts de 287.807 €.

Ainsi notre résultat net ressort bénéficiaire et en hausse à hauteur de 220.559 € contre 120.091 € sur l'exercice précédent grâce à une bonne maitrise des charges et à la hausse du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2022 le total du bilan atteint 3.909.072 €.

L'actif net s'élevant à 1.776.234 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 222.487 €, le fonds de roulement ressort à 1.553.747 €.

- **PHILIPPON**

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 8.510.309 € contre 8.259.514 € en 2021. Le total des produits d'exploitation de l'exercice s'élève à 8.471.178 €.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à 8.131.963 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 339.214 €.
L'actif net s'élevant à 668.461 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 335.397 €, le fonds de roulement est de 333.064 €.

Notre effectif moyen s'élève à 33 salariés en 2022, en hausse par rapport à l'année 2021.

Après prise en compte des charges financières à hauteur de 34.344 €, (intégralement des intérêts et charges assimilés) et des produits financiers s'élevant à 236 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice se traduit positivement à 305.107 €.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de -1.264 €, d'un total de produits à 8.508.456 € et d'un total de charges à 8.282.914 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 225.632 €.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la société s'élevait à 4.471.254 €.

- **AUBUSSON BRICOLAGE**

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 est de 3.407.627 € contre 3.469.546 € en 2021.

Après comptabilisation des charges d'exploitation de l'exercice à 3.285.478 €, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 136.057 € contre 152.539 € sur l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un total des produits à 3.421.720 € et d'un total de charges de 3.293.765 €, nous réalisons un résultat net bénéficiaire de 127.955 € contre 151.500 € précédemment.

L'actif net s'élevant à 684.915 €, après déduction des immobilisations nettes s'élevant à 363.691 €, le fonds de roulement ressort positif à 321.224 €.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la société s'élevait à 1.788.999 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues intègrent les modifications liées aux règlements CRC 2004-06 et 2002-10 relatifs aux immobilisations. Des informations complémentaires sur les principes comptables retenus sont reprises dans les annexes présentées avec nos comptes.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre activité orientée vers la gestion et les prises de participation n'induit pas de politique spécifique en matière de recherche et de développement

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES – PRISES DE CONTROLE

Conformément aux dispositions des articles L 233-6 et L 247-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a pris aucune participation significative.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat positif de l'exercice s'élevant à 2 463 526 € au compte « autres réserves » qui serait porté en conséquence à 7 051 785 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE EN EUROS	Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2019	0	0
2020	0	0
2021	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge un montant 43.375 € au titre des charges non déductibles fiscalement visés par l'article 39-4 du CGI.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code de commerce.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Constatant l'arrivée du terme des mandats de deux membres du Conseil de Surveillance, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle durée de 3 ans, se terminant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à savoir :

Monsieur Nicolas MOLIS
Monsieur Louis MARANDAS

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS OU DES CLIENTS

Exercice 2021 :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j et+)	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j et +)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					4	16					16
Montant total des factures concernées TTC en K€		13				13	1409	49				1458
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0.7				0.7						
% du chiffre d'affaires de l'exercice							86	2.99				88.99
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues en K€												

C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - c. com. art. L. 441-6 ou L. 443-1)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : X Délais légaux :	Délais contractuels : X Délais légaux :

Exercice 2022 :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j et+)	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j et +)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	7					4	31					13
Montant total des factures concernées TTC en K€	10	42	/	/	/	41	1707	42	0	16	58	116
% du montant total des achats TTC de l'exercice	1	2	/	/	/	2						
% du chiffre d'affaires de l'exercice							58	1	/	1	2	4
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues en K€												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - c. com. art. L. 441-6 ou L. 443-1)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de	Délais contractuels : 45 Délais légaux :						Délais contractuels : 45 Délais légaux :					

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EPARGNE SALARIALE

Eu égard aux dispositions de la loi sur l'Epargne Salariale 2001-152 du 19 février 2001, ainsi que les dispositions de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, nous vous proposons :
- de mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-1 du Code du travail ;
- d'autoriser le Président à procéder, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée à une augmentation de capital d'un montant maximum de 5.000 euros qui serait réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-20, du Code du travail.

Nous en avons terminé avec le présent rapport et nous tenons à votre disposition pour toutes questions complémentaires. Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre approbation.

Le Président du Directoire

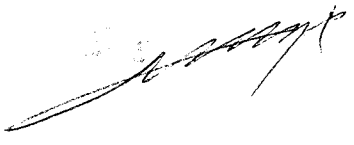

DCF
Audit
Conseil
Comptabilité

Da Conceiçao Ferreira
Christian
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

[redacted]

SOCIETE FRANCIS FAYOLLE

S.A. au capital de 1 739 622 €
Siège social : 30, Rue de l'Egalité
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
R.C.S Pontoise : 391 661 295

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Christian DA CONCEICAO FERREIRA
28, rue de Metz
77400 LAGNY SUR MARNE
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie Régionale de PARIS

[illegible]
50, avenue Louis Luc
94600 CHOISY LE ROI
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie Régionale de PARIS

SOCIETE FRANCIS FAYOLLE

S.A. au capital de 1 739 622 €
Siège social : 30, Rue de l'Egalité
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
R.C.S Pontoise : 391 661 295

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FRANCIS FAYOLLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 31 mars 2023.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe sur les règles et méthodes comptables expose les principes retenus pour la présentation des comptes. Dans le cadre de notre appréciation de ces règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

2. Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Directoire consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

3. Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Lagny sur Marne, le 5 juin 2023

A Choisy le Roi, le 5 juin 2023

Christian DA CONCEICAO FERREIRA
Commissaire aux comptes

DA CONCEICAO FERREIRA Christian
Commissaire aux Comptes
28 rue de Metz
77400 LAGNY SUR MARNE
Siret 540 069 689 00045
FR 37 540 069 689 APE 6920Z

Jean Michel HELENNE
Commissaire aux comptes